



## Conditions Générales Programme Ambassadeur SVO-IMMOBILIER

### Organisateur :

La SOCIÉTÉ Groupe VILMINOT & Filles ayant pour Dénomination commerciale **SVO-IMMOBILIER** dont le Siège social se situe à 24 allée de la Chapelle 74440 TANINGES représentée par Monsieur Christophe VILMINOT en qualité de président.

### Objet :

L'opération est destinée aux clients et/ou prospects de **SVO-IMMOBILIER** et vise à les récompenser lorsqu'ils recommandent **SVO-IMMOBILIER** à tous tiers pour l'acquisition d'un logement d'habitation. Le parrainage consiste, pour une personne appelé « Parrain » à recommander **SVO-IMMOBILIER** à une ou plusieurs personnes appelées « Filleul » et donne droit, dans les conditions ci-après, à un chèque de 1200 €. Le « Parrain » et le « Filleul » ne peuvent être une seule et même personne. Il est convenu qu'un filleul ne peut avoir qu'un seul parrain. Les Parrains et Filleuls sont des personnes physiques, majeures et capables. Dans l'hypothèse où deux parrains revendiqueraient un même filleul, seul le premier formulaire dûment rempli sera valable durant la période de l'offre de Parrainage. Enfin, un filleul ne peut devenir le parrain de son parrain et ce dernier devenir filleul.

### Conditions de Parrainage Pour profiter du parrainage :

Le Parrain devra compléter un formulaire de parrainage sur le site [www.SVO-IMMOBILIER.com](http://www.SVO-IMMOBILIER.com) préalablement à la signature par le Filleul de son contrat de réservation. Aucun parrainage rétroactif ne sera accepté. Le filleul désigné devra signer un contrat de réservation pour un bien d'habitation vendu en direct par **SVO-IMMOBILIER** puis l'acte authentique de vente. À défaut de signature de l'acte authentique des biens réservés, par le Filleul, le parrainage est purement et simplement annulé. Dans l'hypothèse où le Filleul aurait été enregistré dans la base de données de **SVO-IMMOBILIER**, **SVO-IMMOBILIER** se réserve le droit d'exclure ce prospect du dispositif de parrainage. Le nombre de parrainage est limité à trois par an par parrain. L'auto-parrainage est interdit. Le parrainage doit porter sur un bien différent de celui du Parrain. Un même filleul ne pourra en toutes hypothèses être parrainé qu'une seule et unique fois. Le parrain ne peut pas parrainer son conjoint, ni son concubin (pacsé ou non).

### Rétribution :

Pour avoir recommandé les biens vendus par **SVO-IMMOBILIER**, le Parrain reçoit une rétribution de 1 200 € (mille deux cents euros). La rétribution est versée dans les trente jours suivant la signature de l'acte authentique de réitération du bien signé par le Filleul. Dans le cas où le parrain soit aussi en phase d'achat auprès de **SVO-IMMOBILIER**, la présente rétribution peut s'effectuer sous forme d'avoir sur des Travaux au sein du bien immobilier en cours d'acquisition. La valeur de la rétribution est assujettie à l'impôt sur le revenu de l'année de la perception. Il reviendra au parrain de faire la déclaration correspondante auprès des services fiscaux

### Conditions :

En participant au parrainage, les Parrains et Filleuls s'engagent à accepter sans réserve les dispositions du présent règlement. **SVO-IMMOBILIER** se réserve le droit d'apporter librement et à tout moment des modifications aux présentes conditions générales, sans préavis, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toute modification entrera immédiatement et de plein droit en vigueur. Les droits des parrains en cours au moment de cette modification seront néanmoins conservés tels qu'ils étaient établis initialement, pour autant que les modifications en question ne résultent pas d'obligations légales.

Toute inscription à l'offre de parrainage vaut, de plein droit, acceptation sans réserve des conditions susmentionnées

### Interprétations et litiges :

La présente convention est soumise au Droit Français.

La responsabilité de **SVO-IMMOBILIER** ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'annulation ou de la non-prise en compte d'un parrainage, dès lors qu'elle résulterait du non-respect ou de la non-conformité d'une des présentes conditions générales ou de dispositions légales.

### Données personnelles :

Se référer aux données personnelles consultables sur le site de **SVO-IMMOBILIER** ([www.SVO-IMMOBILIER.com](http://www.SVO-IMMOBILIER.com)).